

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 29 JAN. 2014

**Fixant la composition de la commission disciplinaire nationale prévue à l'article D 723-149
du code rural et de la pêche maritime**

NOR : [...]

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article D 723-149 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2000 modifié fixant les règles de fonctionnement et le mode de désignation des membres de la commission disciplinaire nationale prévue à l'article précité ;

Vu l'arrêté du 14 août 2013 fixant la date des élections à la commission disciplinaire nationale.

Arrête :

Article 1^{er}

La commission instituée par l'article D 723-149 du code rural et de la pêche maritime est composée de la façon suivante :

M. Patrice LEGRAND, inspecteur général des affaires sociales, chargé d'en assurer la présidence.

Représentant du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques, ou son représentant.

Représentants des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole

Membres titulaires : M. Jean-François BELLIARD et Mme Claudine FAURE.

Membres suppléants : MM. Gérard ALIX, Pierre BERTHELOT, Jean-François BOUCHET et Mme Anne GAUTIER.

Représentants élus des praticiens conseils chargés du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale

PREMIER COLLEGE : Médecin-conseil national, Médecin-conseil national adjoint, médecins coordonnateurs régionaux, praticiens conseillers techniques nationaux, médecins conseils chefs de service

Membres titulaires : Docteurs Gérard TESTA, Denis TILAK et Jacques LALLOUETTE.

Membres suppléants : Docteurs Philippe LABATUT, Pascale BOISSEAU, Christophe FUZEAU, Anne-Marie VERNE, Jean-Louis MAZURIE et Robert DAVID.

DEUXIEME COLLEGE : médecins conseils, chirurgiens dentistes conseils

Membres titulaires : Docteurs Isabelle DUVAL, Philippe MAHOT et Jeannine MOREL.

Membres suppléants : Docteurs Isabelle BERNARD-BARRAT, Yves PIERRON, Gérard GOURAND, Geneviève CARLIER, Emmanuel LE BRUN et José de SAN FULGENCIO.

Membres du Conseil de l'Ordre

Médecins

Membre titulaire : Docteur Jean-Yves BUREAU.

Membre suppléant : Docteur Gérard ICHTERZ.

Chirurgiens-dentistes

Membre titulaire : Docteur Alain SCOHY.

Membre suppléant : Docteur Jean MOLLA.

Article 2

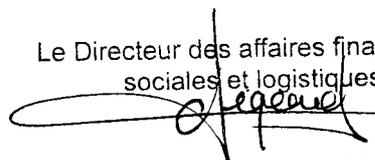
La durée du mandat des membres de la commission disciplinaire désignés à l'article premier est fixée à cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 29 JAN. 2014

Le Directeur des affaires financières,
sociales et logistiques



Christian LIGEARD